

Date de dépôt : 19 juin 2012

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Non à la création d'un « espace festif culturel nocturne » dans
le bâtiment situé 3, sentier des Saules, propriété de l'Etat de
Genève**

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 1824, déposée le 23 avril 2012 par M. Jean-François Jungo. Sous l'aimable présidence de M. Olivier Norer, la commission a auditionné le 21 mai 2012 M. Jungo, représentant des pétitionnaires, accompagné de MM. Pospieszny et Waechter, pétitionnaires. La pétition a ensuite fait l'objet d'une longue discussion au sein de la commission, en date du 11 juin 2012. M^{me} Mina-Claire Prigioni a œuvré au bon déroulement des séances ; quant aux procès-verbaux, ils ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier.

Présentation générale

Suite aux émois provoqués par la fermeture du *Moa*, d'aucuns avaient caressé le projet d'ouvrir une discothèque à la pointe de la Jonction. Le projet est demeuré flou, d'autant que le *Moa* a réouvert ses portes. Reste l'inquiétude des habitants du quartier qui ont fait signer une pétition. Cette pétition demande aux autorités de renoncer définitivement au projet de création d'un lieu de sorties nocturnes au 3, sentier des Saules.

1. Audition, le 2 avril 2012, de M. Jean-François Jungo et de MM. Pospieszny et Waechter

Les pétitionnaires affirment que les habitants et les commerçants ont peur et qu'une psychose s'est installée, générant le fait que tout le monde se méfie de tout le monde. Les commerçants doivent se barricader le soir et certaines petites rues du quartier ne sont plus fréquentables la nuit. Une atmosphère lourde pèse sur ce quartier depuis que l'article concernant le projet d'un espace festif est paru dans la presse.

Ce quartier ouvrier et ancien fait que les bâtiments sont mal isolés. De plus, le quartier est en cul-de-sac et les berges sont très mal éclairées. Aussi est-ce devenu une zone fréquentée par les dealers qui viennent de la place des Volontaires. Quant au bruit, la falaise en face fait caisse de résonance.

Lors de la présentation de ce projet, il a été indiqué qu'il était question d'un dancing et que les horaires finiraient le week-end à 7h du matin et en semaine à 4h du matin. Le dancing est prévu au fond d'une cour, entourée d'immeubles dont les projets sont en force. Ce dancing serait en partie enterré sous un bâtiment, lui-même dans un état vétuste, et qui ne pourra donc pas être insonorisé. Situé à quelque 400 mètres de l'Usine, cette boîte de nuit deviendra assez naturellement une extension de l'Usine.

La discussion qui s'en suivit met exergue les points suivants :

- L'insécurité règne dans le quartier. Les dealers se réfugient dans les lieux sombres, couverts par des guetteurs.
- Véhicules endommagés et vitres brisées ont été constatés.
- Une requête en autorisation de construire a été déposée et nombre d'oppositions ont été formulées. Ce projet en est donc au début et la Ville semble, de son côté, aussi opposée à ce projet.
- Le quartier va devoir évoluer, avec ou sans nuisances supplémentaires, et il serait préférable d'installer cette discothèque en zone industrielle.

2. Discussion de la commission

Des gens se sont alarmés pour un projet qui n'a sans doute pas grande chance de voir le jour. Cependant, ils ont fait signer une pétition parce qu'ils craignent, une fois de plus à Genève, que des nuisances importantes (bruits, déprédations, alcool, drogue) soient généralisées dans ce quartier avec l'éventuelle ouverture d'une discothèque. La commission est assez vite de l'avis qu'il faut envoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin qu'une réponse claire soit par lui fournie au sujet de ce projet.

Le manque d'information ou des informations partielles et contradictoires sont de nature à augmenter l'inquiétude des citoyens, pas seulement d'ailleurs dans ce domaine précis de projet de discothèque. Une réponse claire éteindra les angoisses d'un quartier qui se prépare à une mutation dans les années à venir. La question des lieux festifs nocturnes est, en outre, une question récurrente à Genève, et un plan précis de la part de l'Etat et de la Ville de Genève serait bienvenu.

3. Le Président passe au vote du renvoi de la P 1824 au Conseil d'Etat :

En faveur :	11 (3 Ve, 2 MCG, 1 UDC, 2 PDC, 1 R, 2 S)
Abstentions :	2 (1 L, 1 R)

Cette proposition est acceptée.

Annexes : deux documents

Pétition (1824)

Non à la création d'un « espace festif culturel nocturne » dans le bâtiment situé 3, sentier des Saules, propriété de l'Etat de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Implanter en plein dans un quartier d'habitation un lieu festif nocturne public de grande ampleur, générateur de nuisances sonores et d'attroupements jusque tard dans la nuit est une aberration totale. L'arrière du bâtiment donne d'ailleurs directement dans une cour où seront construits prochainement un EMS et un important bâtiment de logements. Le bruit nocturne se propagera également jusqu'à l'autre rive du Rhône, et inondera aussi le quartier Falaises/Saint-Jean.

Par ailleurs, les lieux nocturnes créent inévitablement des problèmes extrêmement difficiles à maîtriser, et qui affectent tout le voisinage. Notre quartier souffre déjà d'une façon particulièrement aiguë de problèmes de sécurité qui mettent les habitants et les commerçants à rude épreuve. Venir rajouter un lieu de « festivités nocturnes » dans un quartier d'habitation déjà confronté au quotidien à des conditions de sécurité et de salubrité difficiles à gérer relève de l'inconscience.

Il faut à tout prix éviter de recréer à la Jonction une situation comme celle qui existe à la place des Volontaires, et qui génère depuis des années des nuisances intolérables pour les habitants du quartier.

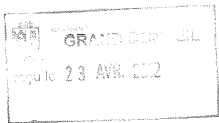
Enfin, le chemin des Saules est un lieu de nature et de quiétude tout à fait exceptionnel, qu'il est essentiel de préserver. Il serait désastreux de détruire ce lieu de promenade et de détente paisible en y ouvrant un lieu nocturne en porte à faux absolu avec l'esprit du lieu.

La proposition de créer un lieu pour noctambules au sentier des Saules, a été lancée dans l'urgence, en raison de l'émoi suscité par la fermeture judiciaire du MOA. Depuis, le MOA a rouvert ses portes, et d'autres projets attractifs pour la création d'espaces culturels alternatifs ont été lancés ou sont à l'étude.

Par conséquent, les soussignés demandent aux autorités de renoncer définitivement au projet de création d'un lieu de sorties nocturnes au 3 chemin des Saules.

N.B. 312 signatures
p.a. M. Jean-François Jungo
12, rue des Falaises
1205 Genève

P 1824



Commission des Pétitions du Grand Conseil
2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case Postale 3970
1211 Genève

Genève, le 23 avril 2012

Concerne : projet de dancing au 3, chemin des Saules (quartier Falaises-Pêcherries, La Jonction)

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous venons vous remettre une pétition demandant à l'Etat de Genève de renoncer à son projet de créer un dancing dans la cour de l'immeuble dont l'Etat est propriétaire au 3, chemin des Saules, dans le quartier de la Jonction.

Cette pétition a été signée par 312 personnes.

En annexe à cette pétition, vous trouverez les pièces suivantes :

1. Communiqué de presse conjoint du DCTI, du DIP et de l'UECA du 15 avril 2011
2. Plan de situation du projet de dancing dans la cour de l'immeuble 3, chemin des Saules. Ce plan indique également les immeubles d'habitation donnant sur cette même cour (immeubles 6,8 et 10 rue des Deux-Ponts, ainsi que les deux futurs immeubles d'habitation d'ores et déjà autorisés selon autorisation de construire DD 102 542).

Des membres du comité de pétition souhaitent pouvoir s'exprimer oralement au sujet de la problématique soulevée par la pétition, car le projet de dancing dont il est question cause de très vives inquiétudes aux habitants du quartier. Ils souhaitent donc être entendus par votre commission.

En vous remerciant de bien vouloir accorder à la présente l'attention qu'elle mérite, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Comité de Pétition
p.a Jean-François Jungo
12, rue des Falaises
1205 La Jonction

File 022 329 86 51
N° tel 079 239.64.18
JUNGO J.F.
CHIFFRE

Copie pour information : Conseil municipal de la Ville de Genève

Pétition contre projet de dancing, 3 sentier des Saules

Annexe 1



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information



Genève, le 15 avril 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint
du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI),
du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)
et de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA)

L'Etat de Genève louera à l'Union des espaces culturels autogérés un bâtiment aux Acacias pour y créer temporairement un lieu culturel nocturne

Le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) a décidé de louer à l'Union des espaces culturels autogérés (UECA), en accord avec le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), le bâtiment du 9, chemin de la Gravière, dont l'Etat est propriétaire. 700 m², répartis sur deux étages, seront mis à disposition du collectif dès la fin de cette année, une fois les travaux basiques de sécurisation et d'isolation phonique effectués.

En attribuant le bâtiment du 9, chemin de la Gravière à l'UECA, l'Etat de Genève répond au souhait de la fédération, qui manifeste depuis plus de deux ans son intérêt pour plusieurs bâtiments propriété de l'Etat, parmi lesquels celui qui lui est proposé aujourd'hui. « Après diverses tentatives visant à trouver des arrangements pour occuper de manière provisoire ou durable des bâtiments appartenant à l'Etat pour des activités culturelles nocturnes (concerts, performances...), nous sommes ravis de pouvoir nous lancer dans cette première aventure en partenariat avec le DCTI et le service cantonal de la culture. Cette expérience marquera sans doute la voie d'une nouvelle ère de collaboration et surtout de confiance entre nos trois entités», se réjouissent Albane Schlechten et Yan Roschi, les deux coordinateurs de l'UECA.

L'Etat avait dans un premier temps envisagé de proposer à l'UECA un autre bâtiment situé au 3, sentier des Saules, à la Jonction (voir [communiqué de presse du 5 novembre 2010](#)). Une étude approfondie a toutefois révélé que ce dernier bâtiment, de type administratif, aurait nécessité des travaux d'adaptation trop conséquents, d'autant que l'édifice est voué à terme à la démolition pour faire place à des logements.

Le sous-sol du 3 sentier des Saules sera comme annoncé aménagé en lieu de sorties nocturnes.

Pour toute information complémentaire:

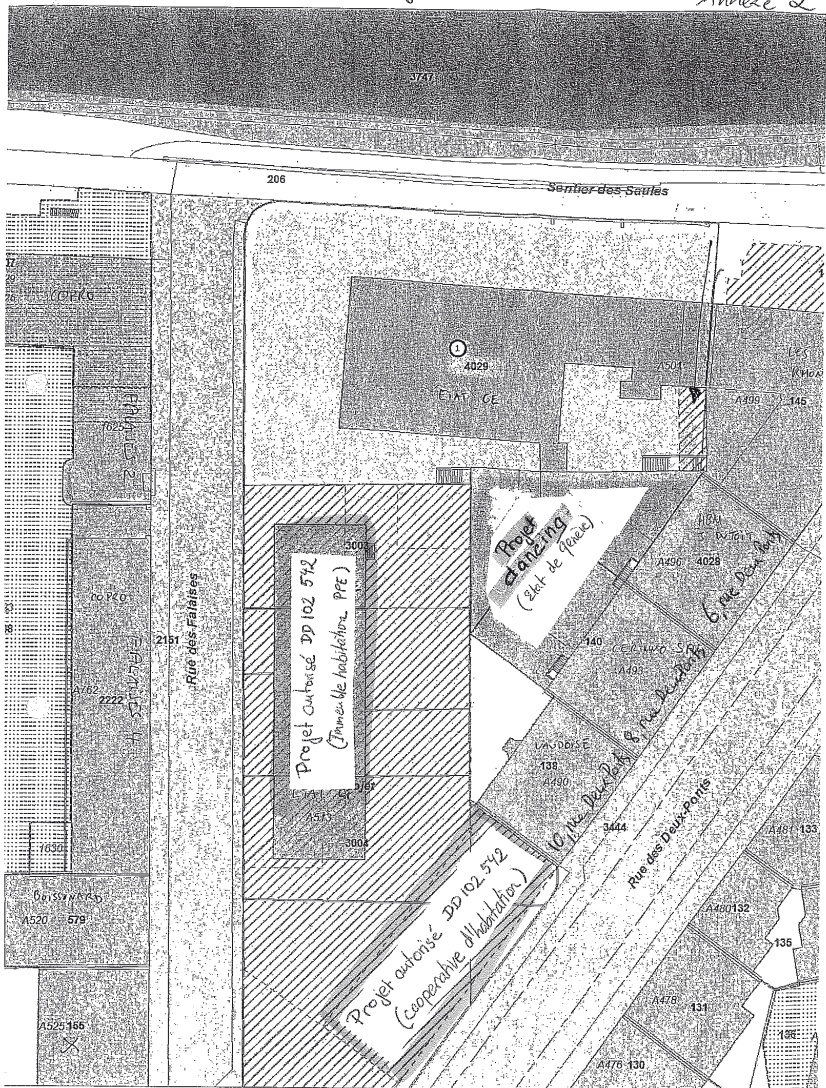
- DCTI: M. Pierre Alain Girard, secrétaire général adjoint, tél. +41 (0)22 546 60 73 ou +41 (0)78 606 84 10;
- DIP: Mme Cléa Redalié, conseillère culturelle, tél. +41 (0)22 546 66 83 ou +41 (0)76 386 16 82;
- UECA: M. Yan Roschi, tél. +41 (0)77 428 24 00 et Mme Albane Schlechten, tél. +41 (0)78 813 34 66, coordinateurs.

Chancellerie d'Etat • Rue Henri-Fazy 2 • 1204 Genève

Tél. +41 (22) 327 90 90 • Fax +41 (22) 327 90 81 • E-mail communication-cha@etat.ge.ch • www.ge.ch/chancellerie
Accès bus: Lignes TPG 2-12-16, arrêt Molard • Lignes 3-5, arrêt Place Neuve • Ligne 36, arrêt H.-Fazy • Parking: Saint-Antoine

Pétition contre projet de dancing, 3 sentier des Saules

Annexe 2



Pétition : NON à la création d'un « espace festif culturel nocturne »
dans le bâtiment situé 3, sentier des Saules, propriété de l'Etat de Genève.



Comité de pétition
p.a Jean-François Jungo
12, rue des Falaises
1205 La Jonction

COPIE

Commission des pétitions du Grand Conseil

Concerné : Projet de création d'un espace « festif culturel » au 3 sentier des Saules

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Par communiqué de presse du 5 novembre 2010, le DCTI avait annoncé son intention de proposer à l'Union des espaces culturels autogérés (UECA) le bâtiment 3, sentier des Saules pour y créer temporairement un lieu culturel nocturne.

Des critiques ayant été formulées à l'encontre de ce projet, au motif que, de toute évidence, ni le lieu ni le bâtiment en question n'étaient appropriés pour les activités envisagées, le DCTI a diffusé un nouveau communiqué de presse en date du 15 avril 2011, conjointement avec le DIP et l'UECA, dans lequel il était annoncé qu'une « étude approfondie » avait confirmé que le bâtiment aurait « nécessité des travaux d'adaptation trop conséquents » et que par conséquent le projet d'origine était abandonné.

Par contre, le communiqué de presse indiquait que le sous-sol du bâtiment 3, sentier des Saules serait « comme annoncé aménagé en lieu de sorties nocturnes » (communiqué du 15.04.2011, annexe 1).

Il résulte donc de ce second communiqué de presse que l'Etat est loin d'avoir abandonné son projet, puisque il persiste dans son intention de créer un lieu de festivités nocturnes dans ce lieu totalement inapproprié, au mépris des conséquences désastreuses que ce projet ferait peser sur notre quartier d'habitation.

8

SUISSE

LE MATIN MARDI 15 MAI 2012

LA DISCO DE MULLER A DU PLOMB DANS L'AILE

PROJET L'ancien conseiller d'Etat PLR genevois voulait créer une boîte de nuit à la Jonction. Le voisinage n'en veut pas, et le gouvernement n'en fait plus une priorité.

C'est l'un des derniers projets de Mark Muller. Amateur de sorties nocturnes, le ministre PLR démissionnaire voulait desserrer l'étouffement autour de la nuit genevoise en proposant la création d'une nouvelle boîte de nuit à la Jonction, plus précisément au sentier des Saules, au bord du Rhône. L'idée avait été lancée fin 2010 alors que le Moa Club, en difficulté avec la législation, avait été contraint de fermer temporairement et que l'Usine débordait littéralement. A cette époque, de très nombreux jeunes avaient d'ailleurs manifesté dans la rue pour réclamer un nouveau lieu festif accessible aux budgets modestes. «Nous serons attentifs à ce que tout se passe bien, assurait alors le conseiller d'Etat dans les colonnes de la Tribune de Genève. Ce nouveau lieu devrait faire baisser la pression sur l'Usine et donc soulager ses riverains.»

Pétition déposée
«Cette disco ne va rien résoudre et ne va rien soulager, s'empare Jean-

François Jungo, habitant de la Jonction. Au contraire, un deuxième lieu festif en plein milieu d'habitations, à 500 mètres de l'Usine, ne fera qu'accroître les nuisances, déjà nombreuses dans le quartier.» Ce que ne digère pas non plus le voisinage, c'est le sentiment d'être mis devant le fait accompli. En effet, le 19 janvier dernier, l'Etat organisait une séance pour informer les habitants que cette disco de 350 places serait ouverte dès 2013 toutes les nuits jusqu'à 4 ou 5 heures du matin, et que les demandes d'auto-

risation des travaux, estimés à près de 2 millions, seraient déposées le mois suivant. «On en a marre, ce quartier devient invivable!» conclut Jean-François Jungo. Regroupés en comité, les habitants ont déposé fin avril au Grand Conseil une pétition munie de 300 signatures. Ils demandent à l'Etat de renoncer purement et simplement à cette boîte de nuit.

Mécontentement «normal»

Mandaté par Mark Muller pour piloter ce projet par le biais de sa société d'événements NEPSA, le député PLR Frédéric Hohl estime «normal» le mécontentement du voisinage. Pour l'élu, «tout le monde trouve sympathique d'avoir un nouveau lieu de vie nocturne mais pas en bas de chez soi». Il rappelle également qu'«il existe un vrai manque d'un tel lieu pour

les moins de 25 ans» car les clubs privés sont très onéreux. «C'est de la concurrence déloyale!» expose le député MCG Oliver Sauty. Celui qui est également patron de la boîte de nuit Ibiza se demande d'ailleurs pourquoi on n'a pas pensé à lui, le spécialiste, pour mener cette étude... «En même temps, l'Etat a déjà dépensé 14 millions pour racheter le Moa Club, ironise-t-il. Il n'en est pas à 2 millions près.»

La création de la «disco Mark Muller» risque toutefois de ne pas voir le jour de sitôt. «La situation budgétaire actuelle de l'Etat de Genève a amené le conseiller d'Etat chargé du DCTI ad interim, François Longchamp, à reconsidérer les priorités», note Laurent Forestier, chargé de communication au DCTI, avant de conclure: «Ce projet ne lui paraît pas faire partie des premières priorités.»

● DIDIER TISCHLER
didier.tischler@lematin.ch

Ce quartier devient invivable!

Jean-François Jungo, habitant de la Jonction

Pour Jean-François Jungo, «un deuxième lieu festif en plein milieu d'habitations, à 500 mètres de l'Usine, ne fera qu'accroître les nuisances, déjà nombreuses dans le quartier.»

Grand Conseil saisi

RIVERAINS La future discothèque se situerait vers la pointe du quartier populaire de la Jonction, à la jointure de l'Arve, à deux pas du Rhône, là où ont été installés des pontons pour permettre aux Genevois de prendre le soleil et de se baigner. Pour les habitants, le projet de cette boîte de nuit est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Ils sont d'ailleurs nombreux à avoir déjà interpellé le Grand Conseil genevois pour se plaindre des nombreuses incivilités causées dans le quartier par les fêtards estivaux du Rhône. La problématique globale du sentier des Saules pourrait être abordée lors de la prochaine session du Parlement. ●